



# COMITÉ DE CÔTE-D'OR DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

Agréé par le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs

## CIRCULAIRE N° 2/ 2020

Chenôve, le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

### » CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Le congrès Départemental aura lieu le 21 Novembre 2020 à ST APOLLINAIRE – Espace « Tabourot » – Rue François Mitterrand – 21850 ST APOLLINAIRE.

Appel des Sociétés à 14h30 ; Début du congrès à 15h00

Les questions écrites devront être également envoyées au Comité **AVANT LE 6 Novembre 2020** (Annexe 1)

**Une amende de 100€ sera appliquée à tout club absent au Congrès ou non représenté.**

Ces informations sont indiquées sous réserves des éventuelles modifications dues à la crise sanitaire.

### » RÉUNION D'HARMONISATION – CALENDRIER 2021

Mercredi 28 Octobre : Calendrier Zone Sud : Siège du Comité à 19h

Lundi 26 Octobre : Calendrier Zone Nord : USCVL à 19h

**La PRÉSENCE de chaque CLUB ORGANISATEUR EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE DE 100 €  
1 personne par club uniquement**

Nous vous demandons de proposer des dates afin que ces réunions durent le moins longtemps possible et soient simplement utiles à répartir les cas « épineux »

**A cet effet, veuillez trouver ci-joint la feuille de vœux à retourner au Comité au plus tard le Jeudi 22 Octobre 2020** (Annexe 2)

### » PUBLICITÉS DANS LE CALENDRIER DES CONCOURS 2021

Il est fait appel aux clubs pour rechercher des publicités à insérer dans le calendrier 2021. Celles-ci, comme les affiches pour annoncer les concours (Grand Prix, régional, national, etc.) devront être envoyées au Comité **avant le 15 Novembre 2020.**

Le tarif est de : 100€ la page et 50€ la ½ Page – Gratuité pour les clubs ayant fait une publicité dans le calendrier de 2020.

## ►► COUPE DE France et COUPE DE CÔTE D'OR 2020

- Coupe de France : 3 clubs de qualifiés pour le 1<sup>er</sup> Tour de Zone qui devra se jouer avant le 01/11/2020.
- Coupe de Côte d'Or – La date de la finale se jouera en accord avec les 2 équipes finalistes, soit entre Fenay et Plombières.

## ►► CHAMPIONNAT DES CLUBS Honorifique

- Derniers matchs les 26 et 27 Septembre sauf pour une rencontre qui a été reportée suite à la météo et à la crise sanitaire. Le 1<sup>er</sup> club de chaque poule sera champion de sa division. Une récompense sera remise aux clubs lors du congrès du 21 Novembre.

► Lors de sa réunion du 25/9/2020, le Comité a décidé d'annuler, JUSQU'AU 1<sup>er</sup> Décembre 2020, toutes les manifestations organisées au Boulodrome :

## ►► CHALLENGE DU COMITÉ du 24 Octobre 2020

ANNULÉ

## ►► MARATHON FÉMININ du 25 Octobre 2020

ANNULÉ

## ►► CONCOURS JEU PROVENÇAL des 7 et 8 Novembre

ANNULÉ

## ►► CONCOURS DIRIGEANTS du 11 Novembre 2020

ANNULÉ

## ►► MARATHON FÉMININ BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ des 5 et 6 Décembre 2020

ANNULÉ

## ►► ARBITRES ET ÉDUCATEURS : FORMATION ET EXAMENS

- INITIATEURS /ÉDUCATEURS: la prochaine session de formation (Tronc Commun et BF1) se déroulera le 9 Janvier 2021 à DIJON – Inscriptions suivant les liens communiqués aux clubs – Annulation si moins de 8 personnes inscrites – Date butoir : 15 jours avant la date prévue.
- ARBITRES : Formation courant Janvier 2021.

## ►► DIRIGEANTS RÉCOMPENSÉS LORS DU CONGRÈS 2020

### Mérite National :

Jean LOCATELLI – La Boule Mirebelloise

Yves BRUNET – La Boule Sédélocienne

Pierre DESROCHES – La Boule Quétignoise

André RIPORELLA – Pétanque du Drapeau

### Médaille d'Or :

Pierre PETINIAUD – Pétanque Fontenoise

Marcelle PETINIAUD – Pétanque Fontenoise

André KONIECZNY – Pétanque Fontenoise



**Médaille d'Argent :**

Jean CHARLES – Pétanque de la Renaissance/St Apollinaire  
Guy MACHEREY – Pétanque du Drapeau  
André LEBEAUT - Nolay 2000  
Fabrice LEBEAULT – Nolay 2000  
Patrick BARBIER – Pétanque Fontenoise  
Henri THOMAS – Pétanque des Grésilles

**Médaille de Bronze :**

Sylvain THOMAS – Pétanque des Grésilles  
Patrice LALLEMENT – La Boule Quétignoise  
André COUPAS – Pétanque Fontenoise  
Jean-Luc ROYER – Fenay Club pétanque  
Gérard GUENEAU – Pétanque des Grésilles  
Coralie PERIAT – Pétanque des Grésilles

**Diplôme d'honneur :**

Joëlle HOCLET – USCVL  
Gilbert PALME – USCVL  
Denis SZURLEJ - USCVL  
Maud PALME – USCVL  
Gérard SIWIAK – Boule Quétignoise  
Alain DORMEAU – Boule Quétignoise  
Franck DELANNOY – Boule Quétignoise  
Pierre-Antoine ROSSIGNOL – NOLAY 2000  
Dominique CUSANNO – PCSN  
Pascal CUSANNO – Pétanque de Nuits  
Eliane LECLERC – Pétanque des Grésilles  
Christian MARTIN – Pétanque des Grésilles  
Claude BARBAUX – Pétanque des Grésilles  
Alain FRANCOIS – Pétanque des Grésilles  
Jean-Louis BONIN – Pétanque des Grésilles

**Diplôme d'honneur Pour le Comité Départemental :** Arnaud MAGNIN (Genlis) – Nadège SEGUIN (Nolay) – Christophe BOS (Fenay) – Sylvain BOURIQUET (Drapeau) – Christian DEMANGEOT (USCVL) – Didier FANT (ST St Apollinaire) – Florence GAY (USCVL) – Mickael BLANDIN (Drapeau) – Ariane GUY (Le lac) – Joël CHIRADE (ASPTT) – Didier EDOUARD (ASPTT) – Philippe DAISEY (ST Apollinaire) – Patrick NAIGEON (St Apollinaire) – Patricia BROUSSE (Fenay).

**Diplôme interne Comité Départemental de Côte d'Or :**

Thierry CHANUT (Drapeau)  
Anne CHARLES (St Apollinaire)  
Agnès PALME (USCVL)  
Stéphane BERNARD (USCVL)

**Il appartient aux Présidents des Clubs concernés de prévenir les récompensés**

**► PERMANENCES DU COMITÉ**

Les jours et heures des permanences à partir du 1<sup>er</sup> Octobre sont les suivants :

- Mardi de 14h à 18h
- Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 14h à 18h

## ►► PRIX DES LICENCES 2021

Il n'y aura aucune augmentation.

La création pour les nouveaux licenciés et SEULEMENT CEUX-CI débutera à partir du 6 OCTOBRE 2020

Le renouvellement des licences pour 2021 se fera à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

## ►► PRIX DES MUTATIONS

Inchangé en 2021

Mutation interne département : 30 €

Mutation hors département : 50€

Mutation Benjamin, mimine, cadet : Gratuite

LA MUTATION NE PEUT ETRE FAITE QU'A PARTIR DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020.

## ►► ÉLECTIONS

► DÉPARTEMENTALE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 21 Novembre 2020 à 21850 ST APOLLINAIRE

Extrait du Règlement intérieur

« ARTICLE 4

*Les candidats devront se présenter sur des listes complètes de 16 membres conformément aux statuts. Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié et respecter la proportion de féminines telle que fixée par les statuts (25%).*

*La présente de listes incomplètes n'est pas autorisée.*

*Le poste de médecin, spécialiste par définition, fait l'objet d'un collège spécifique, via une élection au scrutin plurinominal, en dehors de la liste des membres à élire au scrutin de liste bloquée.*

*A partir du nombre de membres du Comité Directeur mentionné dans vos statuts, une place spécifique doit être enlevée afin de déterminer le nombre de membre du collège général dans lequel la proportion de féminines doit être respectée.*

*En l'absence de candidat médecin, le poste est laissé vacant jusqu'à candidature avant élection lors de la prochaine Assemblée Générale. »*

**Il a été décidé par les membres du Comité Départemental que le dépôt des listes devra être fait au siège du Comité, 60 L, Avenue du 14 Juillet à CHENOVE, AVANT LE 6 NOVEMBRE 2020.**

**La liste devra être complète et chaque candidat devra avoir fourni, un extrait de son casier judiciaire N°3 datant de moins de 3 mois.\*\***

Le nombre de voix par club est défini dans les statuts et vous est rappelé ci-dessous :

Jusqu'à 10 licenciés : 1 VOIX

De 11 à 50 licenciés : 2 VOIX

De 51 à 500 : 1 VOIX supplémentaire par tranche de 50.

Le nombre de licenciés est basé sur l'effectif total 2020.

\*\* (sans ce document, votre candidature ne sera pas recevable)



► RÉGIONALE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 28 Novembre 2020 à SALINS LES BAINS

Acte de candidature ci-joint – **L'acte devra être envoyé au Président du Comité Régional AVANT LE 20 OCTOBRE 2020 (Annexe 3)**

► FÉDÉRALE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des 18 et 19 Décembre 2020 à EVIAN

Extrait du règlement intérieur

« Article 5-2 - Elections : Les candidatures au Comité Directeur de la F.F.P.J.P. doivent être adressées à la Fédération, avant la date fixée par le Comité Directeur précédant l'Assemblée Générale électorale, par tout moyen à la convenance des candidats auxquels il appartiendrait, en cas de contestation, d'apporter la preuve que leur candidature a bien été envoyée dans les délais. L'élection a lieu au scrutin uninominal à un tour. Le vote par liste n'étant pas admis. Le choix du candidat à la présidence à présenter à l'Assemblée Générale se fait obligatoirement à la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Comité Directeur. En cas de pluralité de candidats, celui qui obtient le moins de voix est éliminé à chaque tour, le plus jeune en cas d'égalité, jusqu'à ce qu'il n'en reste que deux. Est alors choisi celui qui obtient le plus de voix. En cas d'égalité, il sera procédé à un autre vote afin de départager les deux candidats au poste de Président. Dans l'hypothèse d'une nouvelle égalité, le candidat le plus âgé sera retenu. Si le candidat ainsi proposé n'est pas élu par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur se réunit une nouvelle fois pour proposer, dans les mêmes conditions, un autre candidat et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un Président ait été élu ou jusqu'à épuisement des candidatures. En ce cas, ou s'il estime ne plus avoir de candidat à présenter, le Comité Directeur est tenu de démissionner. Une nouvelle Assemblée Générale est alors convoquée dans les délais réglementaires pour procéder à de nouvelles élections générales. En aucun cas le Comité Directeur ne peut proposer deux candidats simultanément à l'Assemblée Générale »

**Les modalités et la date de limite d'envoi sera communiquée ultérieurement.**

**NOTE IMPORTANTE : Toutes ces décisions peuvent évoluer en fonction des directives gouvernementales et fédérales.**

Le Président du Comité,

Alain VORILLION



La Secrétaire Générale,

Brigitte MAILLARD





## ANNEXE 1

### QUESTIONS ÉCRITES

#### CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

21 NOVEMBRE 2020 à SAINT APOLLINAIRE

1. ....  
.....  
.....
2. ....  
.....  
.....
3. ....  
.....  
.....

Fait à....., le

Cachet et signature du représentant du club

A retourner IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 6 Novembre 2020 au Comité 60 L, Avenue de 14  
Juillet à 21300 CHENOVE



FICHE DE VŒUX SAISON 2020/2021

(du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2021)

Club de :

**A RETOURNER au Comité avant le 22 OCTOBRE 2020**

**Exemple :**

VŒUX N° x:

Date\* 16 02 2019

Pourcentage 40%

Type Doublette

Lieu Boulodrome de Dijon

\*préciser pour les nocturnes

---

**VŒUX N° 1 :**

Date\*

Pourcentage

Type

Lieu

\*préciser pour les nocturnes

---

**VŒUX N° 2 :**

Date\*

Pourcentage

Type

Lieu

\*préciser pour les nocturnes

---

**VŒUX N° 3 :**

Date\*

Pourcentage

Type

Lieu

\*préciser pour les nocturnes

---

**Autres vœux : .....**



## ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné Mr ou Mme : .....

Prénom : .....

Club : .....

Licence n° : .....

Tél : .....

Adresse postale : .....

.....

Adresse mail : .....

Désire présenter ma candidature en tant que membre du Comité Régional de Pétanque et Jeu Provençal lors de son Assemblée Générale, à Salins les Bains le 28 novembre 2020.

Ci-joint un extrait de mon casier judiciaire n° 3 de moins de 3 mois\*\*

Fait à : .....

Le : .....

Signature

Date limite de l'envoi de votre demande : le 20 octobre 2020. (le cachet de la poste faisant foi)

**Uniquement par courrier** à l'adresse postale du Président du Comité Régional :

Robert Dutronc

990 rue de Fayolle

71870 LAIZE

\*\* Sans ce document, votre candidature ne sera pas recevable.